

# BNP Paribas Fortis Funding émet une obligation structurée: DUO COUPON PLUS NOTE 10

FLASH  
INVEST

Mars 2011

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Obligation structurée



6 mois pour la moitié  
du capital  
6,5 ans pour l'autre  
moitié



Droit au remboursement  
de 50% de la valeur  
nominale le 21.10.2011  
et des 50% restants le  
23.10.2017



1 coupon  
semestriel fixe  
6 coupons annuels  
variables



Profil conservateur à  
neutre

Vous disposez d'un capital dont vous aimeriez placer

- ✓ une partie à très court terme à des conditions attrayantes, et
- ✓ l'autre, à plus long terme avec la volonté qu'elle vous procure un coupon régulier et potentiellement élevé.

Ne vous cassez pas la tête à chercher deux placements distincts.

Optez pour un seul et même investissement: la DUO COUPON PLUS NOTE 10.

### Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous en rembourser 50% après 6 mois et les 50% restants à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.
- ✓ Distribution d'un coupon fixe après 6 mois et de 6 coupons annuels variables, déterminés par l'évolution d'un panier de 20 actions internationales.
- ✓ Instrument complexe destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques, notamment via une familiarisation avec les actions du panier et les taux d'intérêt.
- ✓ Profil d'investisseur: conservateur à neutre.

### Chronologie d'un investissement unique

<b>21 octobre 2011</b>	Après 6 mois seulement, vous avez droit <ul style="list-style-type: none"><li>• au remboursement de 50% de la valeur nominale et</li><li>• à un coupon de 4% (taux brut sur base annuelle) calculé sur cette partie du capital et sur 6 mois.</li></ul>
<b>23 avril 2012</b> <b>22 avril 2013</b> <b>22 avril 2014</b> <b>21 avril 2015</b> <b>21 avril 2016</b>	A chacune de ces cinq dates, vous avez droit à un coupon compris entre 1% et 8% (brut), calculé sur la seconde moitié du capital. Le montant du coupon sera déterminé par l'évolution d'un panier de 20 actions internationales.
<b>23 octobre 2017</b>	A l'échéance finale, vous avez droit <ul style="list-style-type: none"><li>• au remboursement des 50% restants de la valeur nominale et</li><li>• à un dernier coupon compris entre 1% et 8% (brut), calculé sur cette partie du capital. Le montant de ce dernier coupon sera déterminé par l'évolution d'un panier de 20 actions internationales.</li></ul>



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables à cette émission sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 15 mars à 9 h au 14 avril 2011 à 16 h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)



## Calcul des coupons variables

Chacun des 6 coupons variables, calculés sur la seconde moitié du capital, sera compris entre un minimum de 1% (brut) et un maximum de 8% (brut) en fonction de l'évolution d'un panier constitué, à parts égales, de 20 actions internationales.

Le montant de chaque coupon sera déterminé annuellement par l'évolution des actions par rapport à leur niveau de départ, fixé une fois pour toutes à l'émission.

- Si une action est restée stable ou a progressé, on lui attribue **d'office une hausse de 8%**.
- Si une action a reculé, sa baisse effective n'est prise en considération **que jusqu'à -25%**.

L'évolution du panier sera égale à la moyenne des 20 performances ainsi retenues et déterminera le taux brut du coupon distribué.

### Panier des 20 actions

Entreprise	Pays	Secteur
Alstom SA	France	Industrie
ArcelorMittal	Luxembourg	Sidérurgie
Belgacom SA	Belgique	Télécoms
Deutsche Post AG	Allemagne	Transport & logistique
Deutsche Telekom AG	Allemagne	Télécoms
Ericsson LM	Suède	Technologie
GDF Suez SA	France	Energie
GlaxoSmithKline plc	Grande-Bretagne	Soins de santé
Kon. DSM NV	Pays-Bas	Chimie
Kon. Philips Electronics NV	Pays-Bas	Industrie
Mobistar SA	Belgique	Télécoms
Novartis AG	Suisse	Soins de santé
Royal Dutch Shell plc	Pays-Bas	Energie
Repsol YPF SA	Espagne	Energie
Roche Holding AG	Suisse	Soins de santé
Tesco plc	Grande-Bretagne	Services
Total SA	France	Energie
Vivendi SA	France	Médias
Wolters Kluwer	Pays-Bas	Edition
Xstrata plc	Suisse	Matériaux de base

Vous trouverez plus d'informations sur les actions qui composent le panier dans les Final Terms (entre autres leurs codes ISIN et les places de cotation).

## Trois exemples pour illustrer toutes les possibilités

Donnés à titre purement illustratif du calcul du coupon variable, ces trois exemples ne préjugent en rien de l'évolution future des actions du panier ni du taux effectif des coupons.

	Scénario le plus optimiste = coupon maximal		Scénario intermédiaire		Scénario le plus pessimiste = coupon minimal	
	Performance réelle	Performance retenue	Performance réelle	Performance retenue	Performance réelle	Performance retenue
Action 1	9,00%	8,00%	9,00%	8,00%	-4,00%	-4,00%
Action 2	6,87%	8,00%	6,87%	8,00%	6,87%	8,00%
Action 3	3,01%	8,00%	-2,25%	-2,25%	-2,25%	-2,25%
Action 4	2,25%	8,00%	2,25%	8,00%	2,25%	8,00%
Action 5	4,75%	8,00%	4,75%	8,00%	-1,25%	-1,25%
Action 6	3,59%	8,00%	-38,24%	-25,00%	-38,24%	-25,00%
Action 7	2,88%	8,00%	2,88%	8,00%	2,88%	8,00%
Action 8	8,74%	8,00%	-7,00%	-7,00%	-7,00%	-7,00%
Action 9	7,73%	8,00%	8,73%	8,00%	-38,00%	-25,00%
Action 10	2,24%	8,00%	2,24%	8,00%	2,24%	8,00%
Action 11	0,00%	8,00%	-4,93%	-4,93%	-4,93%	-4,93%
Action 12	0,24%	8,00%	0,24%	8,00%	0,24%	8,00%
Action 13	6,44%	8,00%	6,44%	8,00%	-14,00%	-14,00%
Action 14	3,29%	8,00%	3,29%	8,00%	3,29%	8,00%
Action 15	10,14%	8,00%	10,14%	8,00%	10,14%	8,00%
Action 16	6,37%	8,00%	6,37%	8,00%	-3,25%	-3,25%
Action 17	4,15%	8,00%	4,15%	8,00%	4,15%	8,00%
Action 18	2,80%	8,00%	2,80%	8,00%	-6,34%	-6,34%
Action 19	0,31%	8,00%	0,31%	8,00%	0,31%	8,00%
Action 20	4,68%	8,00%	4,68%	8,00%	4,68%	8,00%
	Moyenne = 8,00%		Moyenne = 4,44%		Moyenne = -0,65%	
	<b>Coupon = 8,00% (brut)</b>		<b>Coupon = 4,44% (brut)</b>		<b>Coupon = 1,00% (brut)</b>	



## Pour quel investisseur?

La distribution régulière de coupons et le droit au remboursement de la moitié du capital après 6 mois et de l'autre moitié à l'échéance font de la Duo COUPON PLUS NOTE 10 un placement destiné à l'investisseur présentant un **profil conservateur à neutre** et disposant d'un horizon d'investissement de 6 ans.

Il peut également convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

## Le pour et le contre...

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit au remboursement de la moitié du capital après 6 mois et de l'autre moitié à l'échéance.</b> Une partie du capital sera donc disponible rapidement et pourra éventuellement être réinvestie en fonction des conditions de marchés prévalant à ce moment.</li> <li>• Distribution d'un <b>premier coupon semestriel de 4% (brut)</b> calculé sur la moitié du capital et sur 6 mois.</li> <li>• Distribution de <b>6 coupons annuels variables</b> d'au minimum 1% (brut) et pouvant grimper jusqu'à un maximum de 8% (brut) en fonction de l'évolution du panier d'actions. Sur base du prix d'émission, le rendement annualisé sera donc compris entre un minimum de 0,85% et un maximum de 6,80%.</li> <li>• Instrument financier permettant de <b>tirer parti d'un éventuel redressement des marchés boursiers</b> sans avoir à investir directement en actions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Risque de crédit:</b> en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.</li> <li>• <b>Risque de contre-performance:</b> l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse des actions constituant le panier.</li> <li>• <b>Risque de liquidité:</b> rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces obligations structurées. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à leur valeur nominale.</li> <li>• <b>Risque de marché:</b> le cours de ces obligations structurées peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et l'évolution générale des taux d'intérêt.</li> </ul>



## Prospectus

Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus et à considérer la décision d'investir dans ces obligations structurées à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le Prospectus est constitué

- du prospectus de base daté du 17 juin 2010 et de son supplément daté du 26 octobre 2010, approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- et des Final Terms datées du 14 mars 2011.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du prospectus de base sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions).

Les investisseurs peuvent également consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.

Sur la base de toutes ces informations, il leur est conseillé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs propres connaissances et expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA.

**Rating (perspective) du garant:** A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0595150631 - Série 695.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg.



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations structurées sont décrits en page 3.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations structurées sont destinées à l'investisseur présentant un profil **conservateur à neutre**.

Elles peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 21 avril 2011.

## Durée et prix de remboursement

- Droit au remboursement de 50% de la valeur nominale, le 21 octobre 2011, soit après 6 mois, sauf en cas de défaut de l'émetteur et du garant.
- Droit au remboursement des 50% restants de la valeur nominale, le 23 octobre 2017, soit après 6 ans et demi, sauf en cas de défaut de l'émetteur et du garant.



Rendement

- **Premier coupon semestriel fixe de 4% (taux brut sur base annuelle)**, calculé sur 50% de la valeur nominale et sur 6 mois.
- **Six coupons annuels variables, compris entre un minimum de 1% et un maximum de 8% (brut)** en fonction de l'évolution d'un panier de 20 actions internationales (voir explications du mode de calcul en page 2).
- Dates de distribution des coupons: 23 avril 2012, 22 avril 2013, 22 avril 2014, 21 avril 2015, 21 avril 2016 et 23 octobre 2017.
- Sur base du prix d'émission, le rendement annualisé sera donc compris entre un minimum de 0,85% et un maximum de 6,80%.
- Valeur initiale des actions: cours de clôture du 15 avril 2011.
- Valeurs intermédiaires et finale des actions: cours de clôture du 5ème jour ouvrable précédant la date de paiement du coupon.



Frais

**Prix d'émission:** 101% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 1%, à charge de l'investisseur particulier).

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.